Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260708-DELIB_2026-021-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

DELIBERATION N° 2026-021

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS EN SA SEANCE DU 8 JUILLET 2026

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

ÉLECTIONS DES TROIS VICE-PRÉSIDENTS ET DU MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE DU BUREAU

Etaient présents :

	TITULAIRES	P	A	SUPPLEANTS	P	A	OBS
Représentants de la CTM	AZEROT Bruno Nestor		A	LARGEN-MARINE Yolaine	P		
	DULYS PETIT Jenny	P		CHAMMAS Charles		A	
	DUVERGER Jean-Claude		A	BEAULIEU Lydia		A	
	ECANVIL Jean-Claude : **Président**	P		DUFEAL Éric		A	
	DUNON Rosalie	P		TERMON Séverine		A	
	ETIENNE NOTTE Yannick		A	NARCISSOT Marius		A	
	VALENTIN Sandra	P		CLEM-BERTHOLO Manuella		A	
	NORCA Stéphanie		A	CAROLE Francis		A	
	TIRAULT Fred Michel		A	LISLET Claude	P		
	BEAUNOL Jean-François		A	NELLA Aurélie		A	M. Beaunol est arrivé après l'élection
Représentants des communes	LAGUERRE Didier	P		LOUIS Thérèse	P		
	LABORIEUX Judith	P		LOF Jéo		A	
	CHARLES-DONATIEN Servius	P		CLEON Murielle	P		
	MIEVILLY Eliane	P		LOUIS-JOSEPH Patrick		A	
	GRELET Rodrigue	P		JOSEPH Dacy	P		

P : Présent A : Absent

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2026-460 du 9 juillet 2026 portant composition du conseil d'administration du service d'incendie de secours de Martinique ;

VU le rapport du président du Conseil d'administration et après avoir entendu les précisions données en séance en ces termes :

Compte tenu du renouvellement des représentants des communes siégeant au conseil d'administration du service d'incendie et de secours, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau bureau. Le Bureau du Conseil d'Administration est composé du Président, de trois Vice-Présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Sa composition est fixée par le CASIS lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du Bureau autres que le Président sont élus parmi les membres du CASIS ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers.

Un Vice-Président au moins est élu parmi les représentants des communes. Le premier et le troisième vice-présidents sont de sexe différent de celui du président.

Après avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : De maintenir à 5 le nombre total des membres du Bureau du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Article 2 : De proclamer, conformément au procès-verbal des élections joint en annexe, les résultats pour les postes suivants :

- Madame LABORIEUX Judith, 1ère vice-présidente du Bureau du CASIS
- Monsieur CHARLES-DONATIEN Servius, 2ème vice-président du Bureau du CASIS
- Madame DULYS-PETIT Jenny, 3ème vice-présidente du Bureau du CASIS
- Madame DUNON Rosalie, en qualité de membre supplémentaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Martinique peut être saisi par courrier (12 rue du citronnier Plateau Fofo CS 17103 97271 Schoelcher) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Fort-de-France, le : 09 JUIL. 2026

Le président du Conseil d'administration
du service d'incendie et de secours

Jean-Claude ECANVIL

Annexe de la délibération n° 2026 -021 de la réunion du CASIS du 8 juillet 2026

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 08 JUILLET 2026 DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

L'an deux mille vingt-six le mercredi 8 juillet, les membres du Conseil d'administration du service d'incendie et de secours se sont réunis à la salle Maurice NICOLAS de la CTM sise à l'Hôtel de l'Assemblée avenue des Caraïbes à Fort-de-France sur convocation du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (SIS) pour procéder, conformément à l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, à l'élection des membres du Bureau.

Membres avec voix délibératives présents :

	TITULAIRES	P	A	SUPPLEANTS	P	A	OBS
Représentants de la CTM	AZEROT Bruno Nestor		A	LARGEN-MARINE Yolaine	P		
	DULYS PETIT Jenny	P		CHAMMAS Charles		A	
	DUVERGER Jean-Claude		A	BEAULIEU Lydia		A	
	ECANVIL Jean-Claude : **Président**	P		DUFEAL Éric		A	
	DUNON Rosalie	P		TERMON Séverine		A	
	ETIENNE NOTTE Yannick		A	NARCISSOT Marius		A	
	VALENTIN Sandra	P		CLEM-BERTHOLO Manuella		A	
	NORCA Stéphanie		A	CAROLE Francis		A	
	TIRAULT Fred Michel		A	LISLET Claude	P		
	BEAUNOL Jean-François		A	NELLA Aurélie			Est arrivé après l'élection
Représentants des communes	LAGUERRE Didier	P		LOUIS Thérèse	P		
	LABORIEUX Judith	P		LOF Jéo		A	
	CHARLES-DONATIEN Servius	P		CLEON Murielle	P		
	MIEVILLY Eliane	P		LOUIS-JOSEPH Patrick		A	
	GRELET Rodrigue	P		JOSEPH Dacy	P		

P : Présent A : Absent

Le Conseil d'administration est installé, le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

1 – COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après lecture du rapport, le président met aux voix le nombre de membres devant composer le Bureau.

Les membres votent à l'unanimité à main levée pour un Bureau composé de cinq membres qui sont le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président, le troisième vice-président et un cinquième membre.

2 – ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Le président rappelle qu'il a été désigné par le Président du conseil exécutif de la Martinique pour présider le conseil d'administration du service d'incendie et de secours ; il n'y a donc pas lieu d'élire le Président du CASIS. Il indique ensuite que :

- les membres suppléants ne votent pas si le membre titulaire est présent
- un vice-président au moins est élu parmi les représentants des communes. Le premier et le troisième vice-présidents sont de sexe différent de celui du président.

Le président ouvre l'élection. Monsieur GRELET Rodrigue est désigné comme scrutateur.

ELECTION DE LA PREMIERE VICE -PRESIDENTE

Le président lance l'appel à candidature.
Est présentée la candidature de madame LABORIEUX Judith.

Premier tour de scrutin

Chaque membre, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits	: 15
Nombre de Votants	: 11
Bulletins blancs	: 01
Bulletins nuls	: 00
Exprimés	: 10

Madame LABORIEUX Judith a obtenu 10 voix.
Le président proclame madame LABORIEUX Judith élue à la majorité absolue des membres, première vice-présidente.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Il est procédé dans les mêmes conditions à l'élection du deuxième vice-président

Le président lance l'appel à candidature.
Est présentée la candidature de monsieur CHARLES-DONATIEN Servius.

Premier tour de scrutin

Chaque membre, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits	: 15
Nombre de Votants	: 11
Bulletins blancs	: 01
Bulletins nuls	: 02
Exprimés	: 08

Monsieur CHARLES-DONATIEN Servius a obtenu 08 voix.
Le président proclame monsieur CHARLES-DONATIEN Servius élu à la majorité absolue des membres, deuxième vice-président.

ELECTION DE LA TROISIEME VICE -PRESIDENTE

Il est procédé dans les mêmes conditions à l'élection de la troisième vice-présidente.

Le président lance l'appel à candidature.
Est présentée la candidature de madame DULYS-PETIT Jenny.

Premier tour de scrutin

Chaque membre, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits	: 15
Nombre de Votants	: 11
Bulletins blancs	: 02
Bulletins nuls	: 00
Exprimés	: 09

Madame DULYS-PETIT Jenny a obtenu 09 voix.

Le président proclame Madame DULYS-PETIT Jenny, élue à la majorité absolue des membres, troisième vice-présidente.

ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU

Le président ouvre l'élection du cinquième membre du Bureau et fait appel à candidature.

Est présentée la candidature de madame DUNON Rosalie.

Premier tour de scrutin

Chaque membre, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits	: 15
Nombre de Votants	: 11
Bulletins blancs	: 02
Bulletins nuls	: 00
Exprimés	: 09

Madame DUNON Rosalie a obtenu 09 voix.

Le président proclame madame DUNON Rosalie élue à la majorité absolue des membres, cinquième membre du Bureau.

Les membres du Bureau du Conseil d'administration sont les suivants :

Président	: Monsieur Jean-Claude ECANVIL
Première vice-présidente	: Madame LABORIEUX Judith
Deuxième vice-président	: Monsieur CHARLES-DONATIEN Servius
Troisième vice-présidente	: Madame DULYS-PETIT Jenny
Cinquième membre du Bureau	: Madame DUNON Rosalie.

Le Président du Conseil d'administration
du service d'incendie et de secours

Jean-Claude ECANVIL